



06/10/2020

RENAULT RETAIL GROUP

Réseau Commercial

Courriel : usines@cgt-renault.com

Réagir, Revendiquer, Gagner !



Compte-rendu de la Commission Développement Professionnel Formation du 6 octobre 2020.

Délégation CGT: ALMIRALL (Lyon Nord) – Ricardo (Versailles)

A noter que lors de cette séance l'absence de la délégation FO, et leur compte rendu-transmis à la direction la veille dès cette réunion.

1. **Avancement du plan de formation:**

Nous commencerons par rappeler que la crise sanitaire de 2020 a forcément eu des répercussions sur le plan de formation 2020.

A ce titre l'avancement présenté lors cette réunion est très en dessous de ce qu'il aurait dû être. Avec une participation début octobre de seulement 4 823 personnes (VS 2019 : 8 393) une baisse des heures 34,2% (VS 2019 : 55%) et un coût pédagogique de 34,9% (VS 2019 : 63%) le constat est amer, le plan 2020 est estimé entre 50% et 60% de sa capacité.

Avec les conditions sanitaires la direction RRG a su adapter les formations en version digitales quand cela était possible. Puis dans un second temps la reprise en présentiel.

La CGT a dénoncé le manque d'encadrement des formations digitales (à distance) qui empêche le stagiaire de faire sa formation dans de bonnes conditions. La digitalisation a montré ses limites en termes de formation. En effet, les stagiaires se retrouvent seuls face à leurs problématiques matérielles (problème de connexion, pas de salle de formation dédiée, pas de matériel tels casques ou caméras mis à disposition...) Se former devient souvent un parcours du combattant pour ces stagiaires !!!

Focus sur Mpr :

Sur les 231 demandes où est présentée la diversité des formations demandées, une majorité viennent des fonctions transversales (104 demandes) et très peu de la pièce de rechange qui représente seulement 46 salariés sur l'ensemble du PR. Le PR compose de Vente PR 21, Outils MPR 5, Organisation et gestion PR 20.

Constat de la CGT : encore une fois les formations Mpr n'ont pas avancé. Preuve en est, les formations transverses sont plus utilisées que les formations métier. Nous regrettons que le magasin soit encore le laissé pour compte. Les salariés sont forcés d'apprendre seul face aux outils de travail qui arrivent dans leurs établissements !



Formation Relais :

Malgré les contraintes sanitaires RRG insiste pour mettre en place cette formation.

La direction souhaite ainsi former 25 salariés par établissement avant le 31/12/2020 et 50 salariés par établissement d'ici début 2021. La direction a pour objectif d'arriver à un taux de formation de 2 000 salariés.

Malgré l'importance de cette formation la CGT s'interroge d'une telle ambition. La CGT a remarqué une grande disparité de formation entre tous les établissements RRG, avec en plus une diminution de stagiaires concernant cette formation depuis plusieurs années.

Formation des formateurs COTECH : Le siège étudie la possibilité de réaliser les formations relais. Les RRHP doivent prochainement recenser les besoins sur les plaques.

La CGT rappelle que ce n'est pas parce que le cursus de COTECH comporte une partie formation que ceux-ci sont prédestinés à l'être. Nous resterons vigilants pour que cela reste un choix, car la contrainte serait contre-productive pour les stagiaires et les formateurs.

2. Politique de formation:

Présentation de la politique de formation 2021 : le catalogue prévu par la DCF est en cours de création et sera spécifique pour RRG. Les 2 catalogues seront disponibles sur RRG BOX GLOBAL RH ET RHP.

Le planning de la campagne de formation se déroulera du 19 octobre au 16 novembre.

Rappel : les demandes issues de l'entretien individuel seront prises en compte et remontés par les managers.

RRG met en place un nouveau dispositif d'inscription en ligne à destination des nouveaux arrivants et des demandes exceptionnelles. La demande devra se faire au RRHP au service formation du siège.

La CGT s'étonne que le dispositif réservé aux nouveaux embauchés et aux demandes exceptionnelles ne soit pas étendu pour chaque salarié. Cela permettrait d'éviter les intermédiaires qui ont tendance à être bloquants pour les demandes des salariés.

3. Actualités/ Points divers:

Retour sur les salariés n'ayant pas eu de formation depuis 6 ans :

Il nous montre qu'encore 354 personnes (405 en 2019) n'ont à ce jour pas été formés soit plus de la moitié !!!

Les métiers concernés reste les mêmes : magasiniers, vendeurs, carrossiers, peintres, mécaniciens...

Si en janvier 2021 ces salariés ne sont pas formés, RRG sera dans l'obligation de verser 3000€ sur les CPF de ces salariés (via la caisse des dépôts) et paiera une majoration de 6000€ au trésor public.



Retour sur la politique d'alternance :

A fin juin 2020 l'alternance s'élevait à 704 personnes : (824 en 2019)

- 477 apprentissages (585 en 2019)
- 235 professionnalisations (339 en 2019)

Sur l'année 2020 au cumul à fin décembre, l'effectif moyen d'alternant s'élevait à 10,28% (11.27% en 2019)

Malgré des résultats qui reste au-dessus des objectifs (Fixé à 10%) La CGT constate malgré tout une baisse de l'alternance après l'effet de recrutement en masse l'année précédente. En effet, en plus de la diminution des recrutements des alternants la CGT s'est aperçue que beaucoup de finissait par leur cycle.

Formation retraite :

Après les 4 sessions de 2019, en 2020 82 demandes mais qui sont restées en attente en raison du covid. Une programmation est en cours pour la fin 2020 en région pour des formations en présentiel, sinon elles seront reportées en 2021.

La CGT a demandé que les divers positionnements automatiques ne soient pas précipités car beaucoup de demandeurs sont déjà en retraite.

Pour plus de performance il faudrait d'abord recenser les 82 demandeurs et repositionner cette formation en fonction des salariés toujours en activité et des futures demandes.

Autre point que nous demandons à améliorer : les participations.

Pour que la direction puisse répondre à toutes les demandes, nous proposons pour les entretiens professionnels la création d'une case spécifiant la participation à ce module que le salarié pourrait décocher en cas de refus.

La Formation NewDialogys :

Suite à nos remontées sur les diverses problématiques rencontrées par les salariés :

- la formation semble ne pas être adaptée à ces métiers et devient une simple information d'une heure.
- Pour d'autres, des problématiques d'accès aux données qui les oblige à se déplacer au CFR pour y avoir accès.

La direction nous dit qu'elle n'a jamais eu de retours négatifs, mais nous invite à remonter tous les cas précis.

Point PFQ :

Suite aux informations présentées lors de la dernière commission sur les règles d'attribution des points PFQ et de l'attribution des primes, la CGT remarque le peu d'information faite aux salariés. Mais aussi les problématiques de certains métiers (en carence de formation) qui ont des difficultés à arriver au premier palier de ces primes !!!!

Pour cela la CGT demande de rendre obligatoire l'attribution des points pour tous les salariés, et une prime PFQ au sein de RRG.



Pour finir, un rappel qu'un délai supplémentaire a été laissé jusqu'à fin décembre 2020 pour convertir ces points DIF en € sur le Compte CPF.

Heures de formation : vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour convertir votre DIF en CPF. Tous les salariés, quelle que soit leur entreprise, disposent aujourd'hui d'un compte formation qui leur permet de financer des formations professionnelles. Celles-ci peuvent être effectuées sur le temps de travail, avec accord de l'employeur.

Depuis 2015, un compteur est alimenté à hauteur de 24 heures de formation par an, monétisées sous la forme de 15 euros par heure de formation. L'activation du CPF se fait par le site :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr> (se munir du numéro de sécurité sociale).

Pour les salariés ayant un reliquat du DIF (Droit Individuel à la Formation) il doit être récupéré avant le 31 décembre 2020, sous peine de le perdre.

Pour ce faire, il faut suivre les étapes suivantes :

- S'inscrire sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr> (avec numéro de sécurité sociale)
- Se munir de sa feuille de paye de janvier 2015 et la scanner
- Une fois le compte CPF activé, cliquer sur « Saisir mon DIF » et y reporter le nombre d'heures DIF indiqué à droite de la feuille de paye sous la rubrique « DIF au 31/12/2014 »
- Ajouter en pièce jointe la feuille de paye en question.

